

Axe 3 : Diversifier les réponses aux besoins de sédentaires : développer des solutions d'habitat adapté et de logement

Les prescriptions en matière de terrains familial /habitat adapté figurent dans le tableau des prescriptions des aires d'accueil (axe 1).

Fiche action 3 : Accompagner les parcours résidentiels des gens du voyage sédentarisés

Constat :

Les ménages sédentarisés représentent le phénomène majeur du département du Nord. Cet ancrage territorial s'opère selon des formes diverses qui sont le plus fréquemment insatisfaisantes du point de vue des conditions d'habitat. Elles s'expriment par:

- des familles installées durablement sur les aires d'accueil,
- des familles se déplaçant d'un site à l'autre au gré des expulsions (*errance*),
- des familles installées sur des terrains qui ne peuvent pas accueillir de l'habitat; qu'elles en soient propriétaires ou usagers sans droit ni titre.

L'importance et la nature de ces besoins nécessitent de développer l'offre et la production d'habitats adaptés et diversifiés.

✓ **Objectif général:**

Répondre aux besoins d'habitat adapté des ménages.

Développer et diversifier l'offre en logements PLAI, PLAI-adapté, PLUS ... et assurer une production continue dans la durée pour maintenir le dialogue avec les ménages en besoin.

✓ **Objectifs opérationnels:**

S'appuyer sur les besoins recensés dans le schéma.

Articuler les actions avec le PDALHPD du Nord.

Intégrer les besoins en termes d'habitat des gens du voyage dans le dispositif « logement d'abord »

Décliner les objectifs quantitatifs définis dans le schéma comme référence dans les documents de planification urbaine et d'habitat des territoires (SCOT, PADD, PLU-I, PLH ...).

Maintenir et renforcer la mobilisation des bailleurs sociaux.

✓ **Modalité de mise en œuvre:**

- Porter à connaissance de l'Etat dans le cadre des démarches SCOT, PLU et PLH.
- Mobiliser des outils fonciers, d'aménagement et d'urbanisme des collectivités pour faciliter la production (EPFL, STECAL ...).
- Prendre en compte les objectifs du schéma dans la programmation de l'offre nouvelle.
- Mobiliser de l'offre dans le cadre du PDALHPD via des MOUS.
- Mobiliser des bailleurs dans le cadre du groupe de travail «sédentarisation» .
- Mutualiser les expériences et les bonnes pratiques entre partenaires du schéma.

Pilotes de l'action :DDTM /DDCS/Conseil Départemental

Partenariat : Collectivités, bailleurs sociaux, associations.

Financements/ moyens mobilisés : financements de droit commun.

Indicateurs d'évaluation : Nombre de logements dédiés à ce public réalisés par an, nombre de ménages relogés et accompagnés.

Fiche action 4 : Piloter les sorties de précarité résidentielle identifiées sur les aires d'accueil et sur des terrains en illicites

Constats:

Le diagnostic a mis en évidence des besoins liés à l'accueil de l'itinérance qui ne sont pas totalement couverts sur plusieurs territoires. Les stationnements illicites correspondent moins à un déficit d'équipement qu'à l'occupation durable des aires d'accueil par les ménages qui y séjournent.

Par ailleurs, le diagnostic a également mis en lumière la présence de familles occupant de façon continue des parcelles qui ne peuvent pas accueillir de l'habitat. L'importance de ces phénomènes nécessite, au-delà d'un traitement au cas par cas, et du développement de l'offre d'habitat adapté, une prise en compte globale de la problématique et la planification de l'accueil temporaire des familles pendant la durée de réalisation des équipements.

Objectifs généraux

- Améliorer les conditions d'habitat des ménages.
- Restaurer la fonction et la capacité d'accueil des aires.
- Réduire le nombre de stationnements illicites hors des aires d'accueil.
- Régulariser les situations contrevenant aux règles d'urbanisme.

Objectifs opérationnels

- Identifier les ménages ou les groupes familiaux en situation de sédentarisation sur les aires d'accueil et leurs problématiques.
- Identifier les situations d'habitat précaire, ne répondant pas aux règles d'urbanisme.
- Proposer des solutions pour régulariser les situations identifiées.
- Proposer un dispositif partenarial pour rechercher des solutions d'habitat et d'accompagnement adaptées.
- Mettre en place une veille sociale sur les aires d'accueil afin de prévenir les nouvelles installations durables.

Modalité de mise en œuvre :

- Définition de critères communs permettant d'identifier les ménages en situation de sédentarisation (*lieu de domiciliation, durée de séjour, référent social...*)
- Identification fine des ménages concernés et de leurs besoins (*attentes, projets, prises en charge existantes, besoins d'accompagnement...*)
- Recherche de solutions adaptées et concertées avec tous les acteurs concernés (*par ménage ou groupe familial et par territoire*)
- Recherche de solutions temporaires d'accueil pour les familles itinérantes n'ayant pas accès aux aires d'accueil
- Inscription des modalités d'accompagnement des familles sédentarisées et de veille sociale au sein des PSE

Pilotes de l'action :DDTM/ DDCS/Conseil départemental

Partenaires associés :

- Communes et EPCI d'implantation des aires
- Associations intervenant sur les aires
- Associations pour l'insertion par le logement
- Gestionnaires des aires
- Bailleurs sociaux
- CAF

Financements/ moyens mobilisés: Mobilisation du groupe de travail «sédentarisation»: définition d'un cadre de concertation et d'échange, hiérarchisation des objectifs prioritaires et suivi de l'action

Envisager un calendrier hiérarchisé des actions au regard des situations des familles et des enjeux territoriaux.

Sur la base de pré diagnostics opérationnels mobiliser les financements du logement social et des procédures associées: MOUS, RHI,... mais également les politiques de la ville au regard de l'inscription de nombreux quartiers dans les politiques prioritaires de l'ANRU.

Échéancier: 1^{ère} année du schéma: élaboration de critères communs et mise en place d'un cadre de concertation et d'échange.

Adoption des pré-requis méthodologiques de conception et de suivi.

Mise en œuvre opérationnelle et stabilisation du dispositif ainsi que d'un cadre d'évaluation et d'évolution sur la durée du schéma.

Indicateurs d'évaluation:

Nombre de ménages relogés et typologie des habitats proposés

Evolution des taux d'occupation et des durées de séjours sur les aires d'accueil.